

AVIS DE COURSE

Deuxième édition des voiles de La Flotte

16 - 17 et 18 août 2024

La FLOTTE

Autorité Organisatrice (OA) : Cercle Nautique de la Flotte (CNLF)

Grade : 5 A

Série(s) : Osiris habitable-Classes Monotypes – voiles traditions

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrent(e)s et aux accompagnant (eurs)(rices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant(e)s.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux ne seront pas tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux répondant à un classement OSIRIS. Une classe monotype sera mise en place s'il y a plus de 5 bateaux ex : J70, J80, Tofinou 7m, Surprise etc.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire le jour de la compétition.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants : **60,00 € pour les 3 jours et par bateau**. Ces droits comprennent la participation à toutes les régates.

Un forfait de 40,00 euros par personne sera demandé pour le dîner, la soirée des équipages et les apéritifs. La tarification des deux nuitées aux ports de La Flotte ou Saint Martin de Ré et l'hébergement ne sont pas compris. (tarif associations)

| Série | Montant |
|--|--|
| OSIRIS et classe monotype J70, J80, Tofinou, Surprise etc. | 60,00 euros pour les 3 jours par bateau |

5. PROGRAMME

| Programme | Date | Heure |
|--|--------------|-------|
| Inscription et programme en ligne : www.cnlf.org | 1 Juin 2024 | 8h |
| Clôture des inscriptions | 15 août 2024 | 12h |

Jours de course :

| Dates | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classes |
|--------------|---|-----------|
| 16 août 2024 | 13 h | 5A |
| 17 août 2024 | 13h30 | 5A |
| 18 août 2024 | 15 h | 5A |

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales au CNLF.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier ou technique proche des côtes du pertuis breton entre le pont de l'île de Ré et le Fier d'Ars.
- 7.2 L'emplacement de la zone des courses est définie ci-dessous.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique : pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Toutes les courses sont de coefficient 1. Classement général brut et net par classe et équipages féminins .
- 9.2 Une course validée est nécessaire pour valider l'épreuve
- 9.3 (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux vainqueurs chaque jour de régates en fin de journée, vendredi 16 terrasse YCSM à Saint Martin, le samedi 17 et dimanche 18 sur la Terrasse du CNLF à La Flotte

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

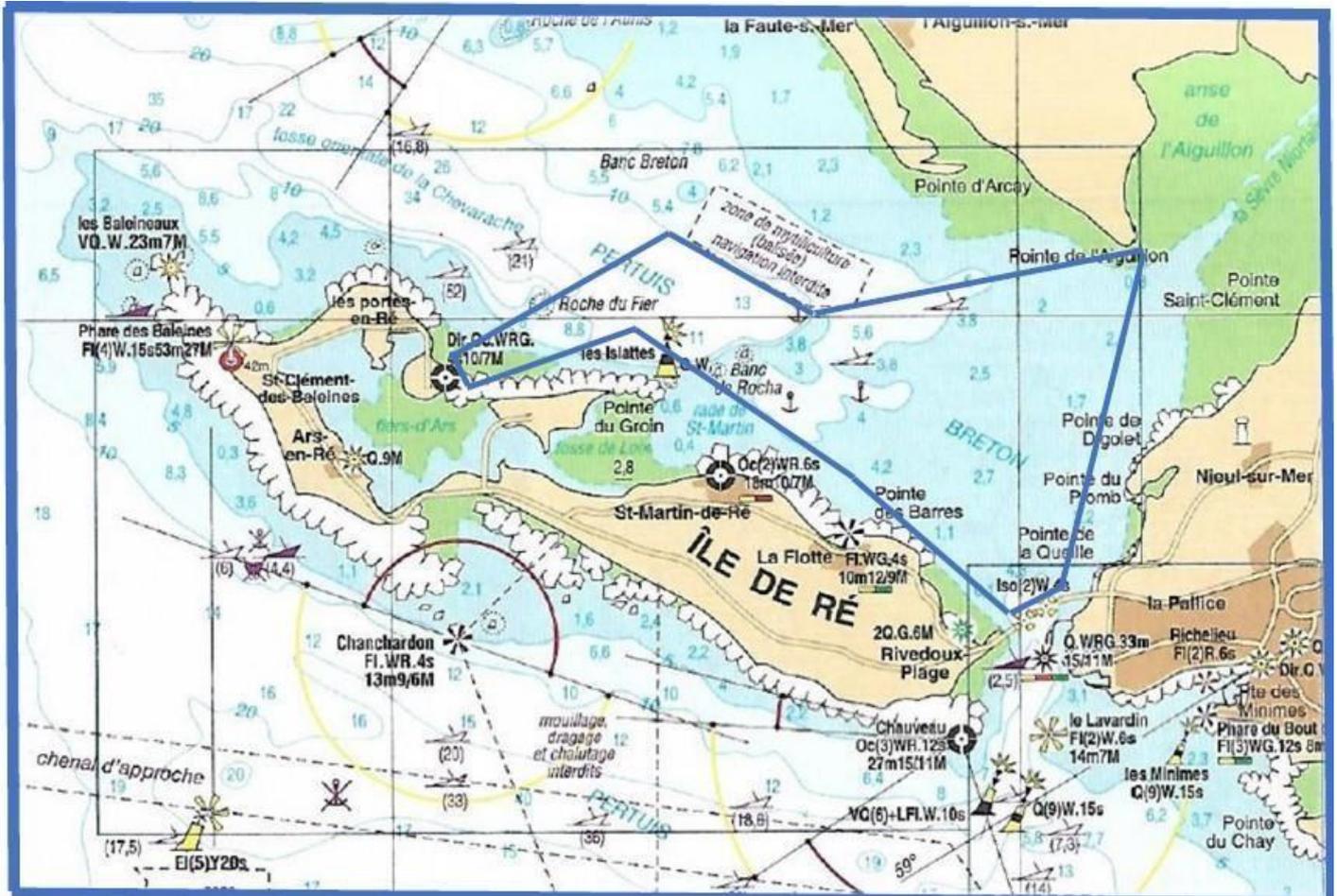
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Ligue de voile Nouvelle Aquitaine antenne de La Rochelle : 05 46 44 58 31

Le Cercle Nautique de la Flotte : 05 46 09 97 34 (de 10h à 12h) ou regatescnlf@gmail.com

Inscription en ligne sur le site CNLF : www.cnlf.org

SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES



| Port de | Baies de | Date | Basse mer | Pleine mer | Coefficient |
|-----------|----------------|------------|-----------|------------|-------------|
| La FLOTTE | Pertuis Breton | 16/08/2024 | 08h32 | 15h17 | 45 |
| La FLOTTE | Pertuis Breton | 17/08/2024 | 09h34 | 16h06 | 60 |
| La FLOTTE | Pertuis Breton | 18/08/2024 | 10h26 | 16h52 | 75 |